



Portant information sur les décisions prises par Monsieur le Maire

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 15
Représentés : 3
Votants : 18
Absent : 1

Date de la convocation :
17.02.2026

Date affichage :
18.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à dix-huit heures trente et une, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Présents : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Bernard BELORGEY, Sabah BAUDRAND, Chrystelle GAZZANO, Hugo NIEDERLAENDER, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROUQUIER, Marylène RICCI, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT

Procurations : Magalie ATLAN donne procuration à Bryan JACQUIN
Ludovic ODRAT donne procuration à Sabine FONTANILLE
Denis CAREL donne procuration à Lionel BROUQUIER

Absent : Sabine JOUMEL

Secrétaire de séance : Bryan JACQUIN

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2026/01 en date du 08 janvier 2026	Portant acceptation du don de l'association « La Roquebrussanne se Raconte »	D'accepter le don d'un montant de trois mille deux cent vingt-cinq euro et quarante-neuf centimes (3 225,49 €) venant de l'association La Roquebrussanne se raconte, pour financement d'une partie des travaux du pigeonnier. Ce don sera inscrit au budget communal et affecté aux dépenses relatives auxdits travaux.
2026/02 en date du 16 janvier 2026	Portant approbation de la convention de formation	D'approuver et de viser la convention de formation présentée par l'auto-entreprise Formation Professionnelle aux Techniques d'Intervention (F.P.T.I.), sis 155 chemin de la Miquelette – 83330 Le Beausset, pour la formation aux bâtons télescopiques de défense, Tonfa et de générateurs aérosols incapacitants lacrymogènes des agents de la police municipale. La présente convention est conclue pour la durée de la formation. Le montant de la formation est fixée à 160 € TTC par agent soit 320 € TTC (TVA 0%).
2026/03 en date du 16 janvier 2026	Signature d'une convention de formation professionnelle « CACES R486 PEMP »	De signer la convention de formation avec APAVE EXPLOITATION FRANCE, 6 rue du Général Audran, 92412 COURBEVOIE CEDEX. Cette convention comprend 3 jours de formation pour le « CACES R486 PEMP plateforme élévatrice » pour un agent. Le montant de cette formation est de 938,00 € HT soit 1 125,60 € TTC.
2026/04 en date du 21 janvier 2026	Signature d'une convention cadre 2026-01 – conseil en organisation « Missions facultatives » du CDG83	D'approuver la convention cadre 2026/01 – « Missions facultatives – Conseil en Organisation » telle qu'annexée à la décision. La convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. La prestation comprend l'élaboration de grilles d'analyse de la synthèse du Conseil en Organisation de 2014, la réalisation de la typologie des effectifs actuels et la mise en place du travail collaboratif avec les services communaux concernés. Le montant de la prestation s'élève à 1 200,00 € TTC.

2026/05 en date du 26 janvier 2026	Relative à un remboursement partiel anticipé d'un prêt relais	De procéder à un remboursement partiel anticipé du prêt relais autorisé par la décision du Maire en date du 27 janvier 2025. Le montant du remboursement à : 107 303,51 € au titre du capital et intérêts, soit un montant total de 107 447,92 €. Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au budget communal en vigueur. Le Maire est autorisé à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente décision auprès de l'établissement prêteur.	Envoyé en préfecture le 25/02/2026 Reçu en préfecture le 25/02/2026 Publié le 25/02/2026 ID : 083-218301083-20260223-CM_2026_05-DE
2026/06 en date du 27 janvier 2026	Relative à la signature d'un contrat d'essai gratuit de la solution digitale « MAIRIE URBA »	De signer le contrat d'essai gratuit portant sur l'utilisation de la solution digitale MAIRIE URBA, dédiée à la gestion des autorisations d'urbanisme avec MAIRIE URBA, 124 rue Louis Baudoin à Corbeil Essonnes. Le contrat d'essai est conclu pour une durée d'un an à compter de la date d'activation de l'accès à la plateforme. Cet essai est consenti à titre gratuit et ne génère aucune dépense pour la commune. À l'issue de la période d'essai, la commune demeure entièrement libre de ne pas donner suite à ce contrat, sans indemnité ni obligation de souscription.	
2026/07 en date du 27 janvier 2026	Signature de l'avenant de reconduction du contrat de prestation avec La Poste	De signer l'avenant de reconduction du contrat de prestation pour la collecte et la remise du courrier D-627208-1 avec La Poste Solutions Business, 9 rue du Colonel Pierre Avia à PARIS (75015). Le contrat est conclu pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026. Le montant du contrat de prestation s'élève à 1 910,40 € TTC.	
2026/08 en date du 29 janvier 2026	Relative à la signature d'une convention de formation	De signer une convention de formation et pièces afférentes avec Le Campus des Territoires, 5 rue des Allumettes à Aix-en-Provence (13090), ayant pour objet l'organisation d'une formation à destination des élus de la commune intitulée « <i>Communiquer en période pré-électorale</i> ». Le montant de la formation s'élève à 720 € TTC (net de taxe) pour un maximum de participants fixé à 15 personnes. La durée de la formation est d'un jour.	
2026/09 en date du 03 février 2026	Portant autorisation de renouvellement des contrats de nettoyage des vestiaires du Stade Dr Caulet et salle René Autran	D'autoriser le renouvellement des contrats de prestations de services pour l'entretien des vestiaires du Stade Dr Caulet et de la salle René Autran, avec la société FAB NET Services sise à FLASSANS SUR ISSOLE (83). Ces deux contrats sont reconduits à compter du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an, reconductible expressément, pour un montant de 5 400 € TTC/an pour le nettoyage des vestiaires et 7 056 € TTC/an pour le nettoyage de la salle René Autran. Les autres clauses des contrats restent inchangées.	

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 24 février 2026

Le Maire,
Michel GROS



Le secrétaire de séance,
Bryan JACQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :